

Image not found or type unknown



## Expulsion d'une chambre de 20m<sup>2</sup> meublée sans bail...

Par **genocybertetsuo**, le **28/07/2014** à **17:15**

Depuis officiellement Aout 2009 je suis dans un meublée de 20m<sup>2</sup> sans w.c ni douche, elles sont dans les parties communes, donc la gérante ayant loué un bar au rez-de-chaussée me menace d'une expulsion définitive fin Aout pour le moment sans préavis ni CONTRATS DE BAIL il n'en a jamais eu. En espérant que vous me répondriez brièvement me conseillant quoi faire ou comment faire pour bien entendu quelle lâche prise. P.S Je précise que depuis le premier loyer mensuel d'Aout 2009 qui a été payé tous les autres loyers ont absolument été payés, quitances de loyers faisant foi. Bien à vous, merci.